

**bulletin
d'information
du bureau
confédéral**

857

23 février 1989

COURRIER CONFEDERAL

- * DECLARATION DU BUREAU CONFEDERAL
8 mars 1989 : journée nationale interprofessionnelle d'actions et de manifestations. 2 - 3

- * ANTOINETTE
"Antoinette" au centre du 8 mars. 4

- * FEMMES SALARIEES
8 mars : journée nationale d'action interprofessionnelle
Les femmes sont encore plus directement et massivement concernées. 5 - 7

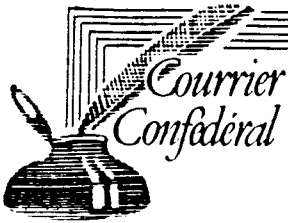
- * POLITIQUE REVENDICATIVE
.Aménagement du temps de travail. Négociations interprofessionnelles. Réunion du 14 février 1899.
Déclaration de Louis VIANNET, Secrétaire de la CGT 8
.Aménagement du temps de travail - 14 février, le poids des luttes. 9 - 11

- * 43ème Congrès confédéral
.Bonjour les Débats ! 12A- 15D
.Vie Ouvrière : discutons ensemble 16E- 17F

- * C.C.J.
4 205 embauches gagnées, "le bon plan contre la précarité". 18
Un temps fort les 13 et 14 avril 1989.

- * EMPLOI FORMATION
A propos du crédit-formation. 19

*
* *
*



DECLARATION DU BUREAU CONFEDERAL

8 mars 1989 : Journée nationale interprofessionnelle d'actions
et de manifestations.

8 mars 1989 :

DANS LA LUTTE, AU PLUS HAUT NIVEAU

La CGT appelle l'ensemble des salariés, hommes et femmes de toutes professions, à faire du 8 mars une puissante journée nationale interprofessionnelle d'action, et de manifestations à travers la France.

Cette nouvelle étape de l'action revendicative, permettra d'élargir la mobilisation, de renforcer la combativité, d'exprimer haut et fort la volonté d'agir pour se défendre et imposer des succès.

Elle donnera plus de force aux luttes qui se développent actuellement dans l'enseignement, dans les prisons, chez Renault, dans la navale, dans de nombreuses entreprises du secteur public et privé.

Les femmes salariées ont encore plus de raisons d'agir à cette occasion. Elles sont invitées à le faire massivement, à s'exprimer, à décider elles-mêmes de prendre toute leur place dans les initiatives proposées par la CGT pour rassembler les travailleuses et les travailleurs dans un 8 mars de lutte pour la dignité, l'égalité, les libertés, la justice sociale.

- * Exprimons dans l'action les exigences de chacune et de chacun, à partir des réalités, des besoins de la vie quotidienne au travail et en dehors.
- * Imposons d'autres choix économiques et sociaux. Ils passent prioritairement par le relèvement des salaires, le SMIC à 6 000 F., la reconnaissance des qualifications, la création des effectifs et de vrais emplois durables et qualifiés, de meilleures conditions de travail dans les ateliers, les bureaux, les services, les magasins.
- * Faisons barrage, - il y a urgence - aux projets destructeurs du gouvernement et du patronat qui veulent accélérer la course à l'Europe, et au "socle social minimum" par la dérèglementation du travail, l'individualisation, la flexibilité, la précarité généralisée.

Sous couvert de modernisation, de salaire au mérite, d'aménagement du travail, ils s'acharnent à vouloir mettre en pièce les statuts de la fonction publique, les conventions collectives, la législation nationale.

Le projet d'éclatement de la sécurité sociale est remis en chantier.

- * Défendons la santé, les retraites, les allocations familiales,
- * exigeons la taxation de 13,6 % des revenus du capital pour assurer le financement.

Rien n'est utopique. Les milliards dilapidés dans les "affaires" frauduleuses prouvent que l'argent existe et peut être utilisé utilement.



Rien n'est impossible. L'action prouve que des reculs sont imposés et que des succès sont remportés. C'est vrai avec la mise en échec successive du projet d'aménagement du CNPF le 1er décembre, le 10 janvier, le 14 février. L'ultimatum est maintenant fixé au 21 mars.

L'ampleur du 8 mars va peser d'un poids décisif pour empêcher définitivement la signature des autres organisations syndicales et battre le CNPF.

Les résultats obtenus sur les revendications et sur les libertés avec la victoire des 81 de la Seyne/Sur/Mer et des 10 de Renault, qui doivent être réintégrés, prouvent que la justice peut triompher de l'arbitraire par l'action déterminée des salariés et de la CGT.

Il n'y a pas de temps à perdre, pour informer, débattre, décider démocratiquement, du niveau des revendications, de l'action, de la nécessité de se syndiquer et, de s'organiser avec la CGT pour agir et pour gagner.

Le Bureau Confédéral de la CGT appelle l'ensemble des salariés, de toutes catégories, des entreprises privées, des services publics et nationalisés :

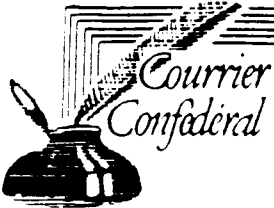
- A faire du 8 mars, une grande journée de lutte dans les entreprises, marquée par des grèves, des arrêts de travail, des débrayages discutés et décidés sur les lieux de travail.
- A donner aux rassemblements et manifestations l'ampleur, le dynamisme, la combativité au niveau des besoins et des enjeux.

Dans la région parisienne, les travailleuses et les travailleurs, participeront massivement à la manifestation qui se déroulera :

à 14 H 30 de la république à la Saint-Augustin

Les conditions existent pour assurer le succès d'une puissante journée d'action nationale interprofessionnelle.

Réalisons-les.



ANTOINETTE

"ANTOINETTE" AU CENTRE DU 8 MARS

Le 8 MARS s'inscrit, déjà, comme une grande journée d'action dans le processus de lutte engagé par la CGT.

Des entreprises à la rue, les travailleuses avec les travailleurs, vont exprimer haut et fort, leurs revendications et exiger de se faire entendre.

Pour impulser, pour organiser le 8 MARS, pour faire connaître et partager les idées de la CGT, pour proposer l'adhésion : "OPEZ ANTOINETTE".

Avec ce numéro qui traite des questions essentielles au coeur de la vie quotidienne, nous avons un document efficace pour "accrocher".

Les commandes commencent à arriver, la vente de masse doit être assurée.

Des FEDERATIONS, des UNIONS DEPARTEMENTALES ont mis en place un plan de travail audacieux, d'autres s'y engagent.

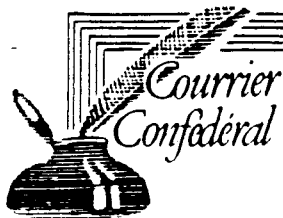
- "ANTOINETTE" se vend tout le mois de Mars.

• ENTREPRISES, MANIFESTATIONS, MEETINGS, on y voit "ANTOINETTE";
On le propose, on le fait connaître.

Adopter ce réflexe, cette démarche, c'est un bon moyen de frapper fort pour le 8 MARS.

- Ne privons pas les salariés de ce numéro, téléphonez vos commandes au : 42.00.11.39.

* * *



FEMMES SALARIEES

8 MARS

JOURNEE NATIONALE D'ACTION INTERPROFESSIONNELLE

**LES FEMMES SONT ENCORE PLUS DIRECTEMENT
ET MASSIVEMENT CONCERNÉES,**

PAR LA DATE

Le 8 MARS est toujours un temps fort de l'activité de la CGT pour rassembler les travailleuses avec les travailleurs et leur donner les moyens de s'exprimer et d'agir sur les revendications les plus urgentes :

- que ce soit avec l'organisation de vote contre la Loi SEGUIN et le TRAVAIL de NUIT, en 1987,
- que ce soit avec l'enquête "ANTOINETTE" pour les SALAIRES, le SMIC à 6.000 F et les QUALIFICATIONS, en 1988,

La CGT n'a jamais manqué un rendez-vous de lutte avec les femmes salariées, le 8 Mars.

Cette année, la JOURNEE INTERPROFESSIONNELLE d'action avec l'ensemble des salariés, va lui donner encore plus d'ampleur.

PAR L'ENJEU

Les forces du Capital ont bien mesuré l'enjeu que représentent ces 43% de salariés auprès desquels ils veulent faire passer leur objectif de remodelage de la société et des mentalités.

- soit, par l'intégration, en cultivant la compétition entre les battantes et les gagnantes, au service de l'entreprise,
- soit, par l'élimination des moins performantes, usées par les conditions de travail épuisantes dans l'industrie, ou pas assez qualifiées comme les 30/40 ans dans les banques, la liquidation massive des emplois féminins dans l'industrie TEXTILE, ELECTRONIQUE, etc.

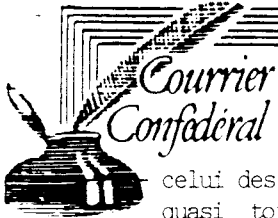
Cette attaque détournée contre le droit au travail des femmes se heurte à leur résistance et leur volonté de le défendre.

PAR LES OBJECTIFS DE LUTTE QUE PROPOSE LA CGT

En priorité, l'augmentation des salaires, le SMIC à 6000 F, la reconnaissance des qualifications. Ces revendications sont au premier rang des luttes dans les secteurs les plus féminisés (INFIRMIERES, OUVRIERES d'INDUSTRIE, EMPLOYEES de la SECURITE SOCIALE, ENSEIGNEMENT).

La combativité part des réalités insupportables. Selon l'enquête "ANTOINETTE" :

.../



- celui des ALLOCATION FAMILIALES : soumettre le versement à condition de ressources, c'est exclure quasi totalement les femmes salariées qui vivent en couple alors que le paiement des cotisations leur donne des droits et que la CGT revendique 1.000F, dès le 1er enfant et pour chacun d'entre eux ;

- celui de la MATERNITE, brutalement attaqué sur la durée du congé maternité et la protection de la grossesse.

Le Syndicat des PTT dénonce l'ampleur des fausses couches et arrêts de travail dus aux pires conditions de travail des préposées, à Paris.

A EDF, la direction finance par une prime la diminution du congé maternité d'une femme cadre.

Le CONSEIL SUPERIEUR DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE, mène des travaux de remise en cause du congé maternité au nom de la mixité, de la parentalité, de la bonne gestion des entreprises.

A L'HOPITAL SAINT-ANTOINE, le syndicat CGT mène l'action pour défendre la crèche menacée de fermeture et de disparition, alors qu'elle est largement utilisée par le personnel féminin à plus de 80%.

Toutes ces attaques sont particulièrement sensibles aux femmes salariées qui ont toute leur place à prendre dans la lutte pour défendre la Sécurité Sociale et la protection sociale et faire barrage au plan EVIN.

Les LIBERTES, Le DROIT SYNDICAL, la DIGNITE, c'est l'occasion de faire claquer la vérité sur la répression syndicale, les brimades, les sanctions, les humiliations.

- EXIGER le respect de la personnalité,
- IMPOSER le droit d'exercer le mandat d'élu et ses responsabilités syndicales en toute liberté,
- DEVELOPPER la démocratie de masse, le contact, le débat, une démarche ouverte qui rapproche les élus des syndiqués et des salariés.

PAR L'ACTION, le DEVELOPPEMENT DES LUTTES.

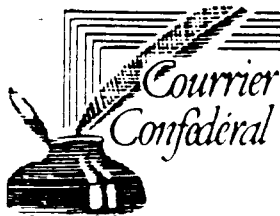
Le 8 MARS, s'inscrit dans le prolongement du 14 Février, le rejet massif de la flexibilité, d'aménagement du temps de travail ; il contribue à élargir et enrichir le développement des luttes revendicatives qui marquent ce début d'année 1989.

DES RASSEMBLEMENTS, des DELEGATIONS, des MANIFESTATIONS, SONT A ENVISAGER DANS LE PLUS GRAND NOMBRE DE DEPARTEMENTS ET DE GRANDES VILLES.

La réussite de cette journée dépend du travail de préparation en profondeur, sur les lieux de travail, pour aller au-devant des salariés, débattre sur les revendications, proposer les formes d'action, décider démocratiquement avec elles et avec eux, des formes et du contenu de l'action.

Le ciblage des entreprises et secteurs où les femmes sont nombreuses associeront étroitement :

- LA LUTTE POUR LES REVENDICATIONS,
- LA REMISE DES FNI ET LES ADHESIONS NOUVELLES,
- LA DIFFUSION DE MASSE DU NUMERO "D'ANTOINETTE" de MARS.



- 89% des ouvrières
- 67% des employées
- 70% des fonctionnaires

disent gagner moins de 6.000 F par mois.

- 16% des femmes qui travaillent ont un salaire inférieur à 4.350 F ;
- elles gagnent, en moyenne, 30% de moins que les hommes ; 35% pour un ingénieur - 19% pour une employée - 23% pour une ouvrière.

Le niveau de revendication souvent plus élevé de 1.000, 1.500, 2.000 F est à la hauteur des privations qu'elles n'acceptent plus et des exigences d'une rémunération digne de ce nom qui assure le minimum vital et qui tient compte des qualifications, des compétences et des responsabilités professionnelles qui ne sont pas reconnues.

C'est par là que passe la revalorisation de professions entières et la riposte à la volonté patronale d'écrasement et d'individualisation des salaires.

LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE, LA FLEXIBILITE, LE TRAVAIL DE NUIT, LA CASSE DES DROITS ET DES STATUTS, LA DISPARITION DES ACQUIS SPECIFIQUES.

Travail de nuit, du dimanche, le week-end, intermittent, prolongation des horaires d'ouverture des magasins, heures supplémentaires ni payées, ni récupérées, les femmes sont massivement présentes dans les secteurs de production et les services où la recherche du profit maximum et les restrictions de budget pousse les unes à travailler plus, les autres à travailler moins. "Temps choisi" ou "temps libre", c'est toujours dans les pires conditions de précarité, de disponibilité, d'intensification du travail.

- 56% des femmes de moins de 25 ans et 49% des hommes sont dans un emploi précaire ;
- plus de 23% des femmes travaillent à temps partiel sans l'avoir choisi.

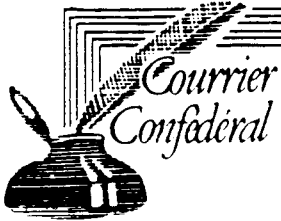
La bataille spécifique adaptée et diversifiée que mènent patronat et Gouvernement pour faire passer la flexibilité parmi les femmes, rencontre une opposition grandissante :

- que ce soit au nom du volontariat, de la liberté de choix, de la scolarité des enfants, des charges familiales ;
- que ce soit au nom de la mixité, de l'égalité ou de l'Europe des femmes, les discours de dévoiement des aspirations ne passent plus. Ils sont démentis par l'expérience et le vécu des conditions de travail et de vie qui se dégradent alors que grandissent les aspirations à la dignité et la justice sociale.

LA SECURITE SOCIALE ET LA PROTECTION SOCIALE.

Chacune des dispositions du projet de loi EVIN comporte une raison supplémentaire d'alerter et mobiliser les travailleuses. Parmi les dangers les plus imminents :

- celui de la RETRAITE, avec la volonté d'extension de l'âge au-delà de 60 ans, le nombre des annuités, la disparition des 2 ans de bonification par enfant, pour les femmes, alors que la CGT revendique le droit pour tous de partir à la retraite à 55 ans ;



POLITIQUE REVENDICATIVE

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL - NEGOCIATIONS INTERPROFESSIONNELLES

REUNION DU 14 FEVRIER 1989

*
**

DECLARATION DE LOUIS VIANNET - SECRETAIRE DE LA C.G.T.

NOUVEL ELAN POUR LA LUTTE :

Décidément, le texte du C.N.P.F. a du mal à aller au bout : la mobilisation, la prise de conscience grandissante sur les enjeux et la gravité de l'offensive patronale sur l'Aménagement du Temps de Travail ont produit de l'écho dans les discussions elles-mêmes.

Confronté aux reculs de certaines organisations au regard de leurs positions antérieures, à la confirmation des réticences d'autres et à l'opposition résolue de la C.G.T., le C.N.P.F. a haussé le ton :

"Je ne paierai pas n'importe quel prix pour n'importe quoi".

Mais ce sont les salariés qui paient en ce moment - et fort cher - cette offensive patronale de bouleversement de leurs conditions d'emploi et de travail.

Or, l'objectif est clair. Le Patronat veut aller encore plus loin, en organisant la précarité et la flexibilité.

C'est particulièrement grave à propos du travail intermittent.

Cette forme pernicieuse de précarité à vie tend à placer le salarié en situation instable à durée indéterminée.

C'est inadmissible et l'hypocrite tentative du Patronat de s'abriter derrière un soi-disant volontariat des salariés est insupportable. En réalité, dans la plupart des cas, c'est la pression patronale qui conduit des salariés à subir de tels emplois.

Le C.N.P.F. est donc obligé de revenir une nouvelle fois à la charge puisque **une nouvelle réunion est prévue pour le 21 Mars.**

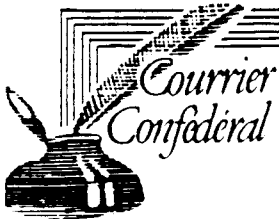
Une nouvelle fois, la mobilisation et l'action peuvent faire barrage à ces prétentions.

C'est la grande leçon de cette journée du 14 Février.

Que partout, dans toutes les entreprises, les salariés en tirent les enseignements et se fassent entendre pour exiger :

- la revalorisation des salaires et le S.M.I.C. à 6.000 Francs,
- la reconnaissance des qualifications,
- la réduction du temps de travail sans réduction de salaire,
- la création d'emplois stables et qualifiés pour améliorer les conditions de travail et développer la formation par la réservation de 10 % du temps de travail, rémunéré à cet effet.

POUR LA C.G.T., PLUS QUE JAMAIS LE CHEMIN DU SALUT VIENDRA DE LA LUTTE !



AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

14 FEVRIER 1989 = LE POIDS DES LUTTES

A l'évidence, la mobilisation des salariés dans les entreprises, du Secteur Privé comme du Public, a pesé lourd, très lourd sur le déroulement et le contenu de la discussion du 14 Février.

Le C.N.P.F. a dû compter avec les nombreux arrêts de travail, les expressions du rejet de son projet, les délégations, les manifestations qui ont émaillé toute cette journée, concrétisant l'importante mobilisation qui ne cesse de monter face à la stratégie du Patronat de mise à bas des droits des salariés.

Le 14 Février a été une journée d'actions forte, impulsée par notre démarche revendicative qui assoit sa cohérence dans de nombreuses entreprises.

Oui, le profil bas affiché d'entrée de séance par GUILLEN, vice-président du C.N.P.F., en disait long sur les difficultés du Patronat à pousser plus vite sa volonté d'aller à la signature de cete accord.

Profil bas, aussi, dans les délégations des syndicats réformistes qui ont été amenés à trouver moins d'avancées dans le projet patronal que lors des précédentes réunions.

ILS BAISSENT D'UN TON :

* Si **GUILLEN** a réaffirmé sa volonté d'en finir à la prochaine réunion avec les discussions sur l'Aménagement du Temps de Travail, c'est bien parce que de son côté tout est bouclé, et son refus de rediscuter du contenu du texte le confirme.

Toutefois, il s'est montré beaucoup moins optimiste sur l'aboutissement de cet accord. Qu'il se croit obligé de brandir la menace de le faire appliquer quand même dans la vie s'il n'obtient pas de signature, ne fait pas état d'une position de force.

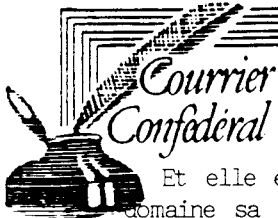
* Même tonalité pour la **C.G.C.** qui, tout à coup, a du mal à trouver des avancées dans ce projet, tout en restant d'accord sur le fond :

"Nous sommes bien ennuyés aujourd'hui, car nous ne pouvons souscrire à ce texte, non pas qu'il y ait desaccord sur le fond mais la formulation pose problème."

En bref, la C.G.C. est toute disposée à faire des efforts mais il faut que le C.N.P.F. les crédibilise, aussi fait-elle des propositions qui ne modifient surtout pas son accord sur l'orientation du projet.

* La **C.F.D.T.**, toujours au devant de la volonté patronale, a réclamé
"un sursaut salutaire pour sauver ce texte"
même si elle ne pousse plus pour aller au "finish" à une signature.

En fait, la C.F.D.T. voudrait un petit quelquechose qui permette de sauver
"la crédibilité de la négociation, la crédibilité des partenaires sociaux."



Et elle espère trouver cela dans les dispositions concernant les voies et moyens et dans ce domaine sa grande revendication consiste à demander des études et recherches pour fournir aux négociateurs des éléments d'appréciations pour la mise en place de l'Aménagement du Temps de Travail.

"Avancée fantastique" quand dans le même temps le C.N.P.F. réaffirme sa volonté de ne voir porter les négociations dans les entreprises que sur des formes d'aménagement qu'il aura lui seul prédéterminé. On peut dire aujourd'hui que c'est la C.F.D.T. qui est à la pointe dans la recherche d'un consensus avec le Patronat.

* F.O., avec le souvenir tout frais de son Congrès orageux, se trouve verbalement, beaucoup plus revendicative. Le texte du C.N.P.F. serait pire à avaler que de "l'huile de foie de morue" (laissons leur la comparaison). Mais il est intéressant de les entendre affirmer que ni l'emploi, ni l'amélioration des conditions de travail, ni la formation ne peuvent être considérés comme des contreparties mais sont des droits à part entière.

Mais il y a loin, chez eux, des déclarations aux actes et, si F.O. réclame un accord de bonne conduite, c'est également pour sauver la crédibilité de son rôle de négociateur.

Mais, malgré la prudence à laquelle les conduit l'expression des salariés du rejet de la précarité, C.F.D.T., F.O., C.G.C. et C.F.T.C. n'en demeurent pas moins en plein accord avec l'orientation du Patronat et cherchent toutes les possibilités de justifier leur signature.

Pourtant, le C.N.P.F. dévoile clairement ses batteries, pressé par la volonté de ne plus perdre de temps, pour accentuer la surexploitation des salariés.

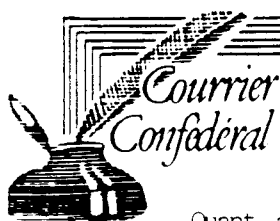
La dernière mouture du texte du C.N.P.F. comporte de nouvelles aggravations et se trouve de plus en plus loin des objectifs annoncés de modernisation et d'amélioration de l'emploi : l'objectif qui prévaut, c'est celui de l'accumulation des profits et non de la relance économique, et encore moins celui de l'amélioration des conditions de travail.

LES AGGRAVATIONS :

- La réduction du temps de travail passe totalement à la trappe.
- Le C.N.P.F. pousse les feux sur sa volonté d'amplifier le processus de développement des heures supplémentaires et de leur non-paiement. Les repos compensateurs sont encore remis en cause.
- Augmenter les Emplois à Temps Partiel et le Travail Intermittent pour généraliser la précarité des salariés.

Là encore, le Patronat veut faire avaliser des dispositions en dessous de la législation. Le soi-disant volontariat des salariés en matière de temps partiel lui permet de lever l'obstacle que peut constituer l'avis préalable du C.E.

Quant au Travail Intermittent, c'est la précarité à vie, le temps de travail instable à vie. C'est la précarité du salaire, des congés, de l'ensemble des droits. C'est la possibilité pour les patrons d'utiliser les salariés exactement quand ils veulent et comme ils veulent, sans reconnaître leur qualification, sans indemniser le chômage partiel, en les payant avec un lance-pierres.



Quant aux procédures, voies et moyens, pour la mise en place de l'aménagement dans les entreprises, le C.N.P.F. a annoncé la couleur de ce que contiendra le texte définitif :

- il entend se donner les moyens de "compléter les dispositions légales" existantes, dans le sens de plus de flexibilité.

Pour ce faire, il souhaite pouvoir institutionnaliser de nouveaux organes (de concertation) dans les entreprises - encore une nouvelle remise en cause des C.E. et des C.H.S.C.T. - où il pourra faire avaliser les formes d'Aménagement du Temps de Travail qu'il aura prédéterminé.

Le C.N.P.F. entend utiliser au maximum, et pour son profit, les Services du Ministère du Travail, comme le lui permet désormais l'Arrêté SOISSON du 10.01.1989 sur l'attribution des subventions du Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Travail.

Les dispositions de cet arrêté permettent aux patrons d'utiliser les crédits publics et de commander des études à l'AN.A.C.T. pour instaurer en toute impunité flexibilité et précarité dans l'ensemble des entreprises.

* *
*

En fait, s'il est important de bien mesurer à quel point la mobilisation du 14 Février, et avant, a amené le C.N.P.F. à marquer le pas dans son offensive, il n'en a pas pour autant baissé les bras, et il est encouragé en cela par l'attitude des autres organisations qui sont prêtes à tout pour sauver leur rôle de négociateurs et de gestionnaires de la crise.

Aussi, **il nous faut**, plus que jamais et sans attendre, **poursuivre et amplifier notre démarche revendicative**, dans toute sa cohérence, ne surtout pas craindre de valoriser tout ce que nous avons impulsé dans les entreprises, **pour que le 21 MARS,**

CET ACCORD PASSE A LA FOUBELLE ET QUE SOIENT PRISES EN COMPTE LES REVENDICATIONS DES SALAIRES.

*
* *
* * *

BONJOUR LES DÉBATS!

L

E Peuple a publié dans son numéro 1279/1280 le projet de document d'orientation. Il est donc temps de le lire et aucun syndiqué ne peut se dispenser de cette lecture,

condition de débats nourris, tels qu'il nous les faut.

Pour la lutte, pour la démocratie, pour gagner.

Nous progresserons d'autant plus que nous saurons impliquer plus de syndiqués.

Nous n'avons pas voulu avec les quelques réflexions qui suivent résumer l'orientation ou la déflorer. Bien au

contraire, il s'agit de créer les conditions d'une première réflexion, en fournissant quelques pistes. Nous posons quelques questions.

Certaines pourront apparaître provocatrices mais elles n'ont d'autre but que de provoquer

... le débat. Nous voulons donner l'envie de lire

le document d'orientation, d'y revenir souvent, et de le lier à toute notre activité revendicative et syndicale.

Et maintenant, à vous la parole.

**C'est votre
43^e CONGRES
CGT**

DU 21 AU 26 MAI 1989

**M
E
M
B
R
E
S**

■ François DUTEIL

Notre pratique démocratique de masse

Depuis le 42ème congrès, la C.G.T., toutes ses organisations ont systématiquement développé la recherche du débat avec les salariés, la confrontation d'idées... La pratique démocratique de masse est ainsi au cœur de nos préoccupations. Le projet de document d'orientation aborde largement cette question.

Relevons quelques adjectifs et qualificatifs :

- «des élaborations en cercle réduit...»
- «le syndicalisme de quelques-uns...»
- «un syndicalisme rabougri...»
- «une pratique actuelle encore marquée par la délégation de pouvoir...»
- «une vision réductrice et administrative de la démarche revendicative...»
- «nécessité d'un bouleversement de taille... «révolution culturelle»...»

Ces termes peuvent paraître choquants, sortis de leur contexte. D'où la nécessité de lire et de discuter de façon très poussée les chapitres III et IV du projet soumis aux syndiqués.

Pour favoriser la discussion, quelques éléments.

Les besoins des salariés, point de départ de notre démarche revendicative

Plusieurs questions à se poser :

- Comment se fait l'expression de ces besoins ?
- Y a-t-il un lien direct entre le besoin ressenti et la revendication ?
- Faut-il sélectionner les besoins, les hiérarchiser ou se comporter selon un autre critère ?

Le débat, un point de rencontre entre les besoins des salariés et les positions de la C.G.T.

Là aussi, plusieurs axes :

- Est-il plus mobilisateur de partir de la revendication élaborée par la direction (confédérale, fédérale, syndicale...) ou d'amener les salariés à définir la revendication à partir de leur vécu et des propositions de la CGT ? Perte de temps ou gain d'efficacité ?
- Le débat conduit-il à la remise en cause du rôle de la direction syndicale ou au contraire renforce-t-il son rôle ? Permet-il une meilleure conduite des luttes ?
- L'exigence de démocratie grandit. En tenir compte, ne rien s'interdire, n'être prisonnier de rien : quelles implications pour une direction syndicale qui doit conduire les luttes ?
- Faire s'exprimer les besoins, dégager du débat les revendications et les formes de lutte, nourrir les différentes étapes de l'action, tirer les bilans... A quelle phase et comment intervient l'indispensable bataille d'idées ?

L'unité d'action vue à partir de la revendication et de la lutte et non comme un préalable

Conçue ainsi, la démarche conduit à faire des seuls salariés les juges des positions des uns et des autres.

- Est-ce un plus dans le rapport de forces ou un risque

d'amoindrir le rôle que doit jouer la CGT ?

- Elaborer les réponses unitaires avec les salariés, en partant de leurs besoins, de la revendication rassembleuse, des formes d'actions décidées, c'est la démarche. Garantit-elle pour autant la suite des choses ? Réfléchissez aux raisons des accidents de parcours : revendications baissées en cas de front syndical, actions arrêtées, etc... Comment se prémunir ?

Le rôle du syndiqué

Certains parlent d'un syndicalisme sans adhérents, institution de régulation entre salariés d'une part et patronat-gouvernement de l'autre. Le projet d'orientation de la CGT tient le langage du syndiqué, clé de voûte de l'activité syndicale. Cela mérite de s'y arrêter.

- Quelle place le syndiqué tient-il dans la vie du syndicat et quels moyens lui donne-t-on pour exercer sa responsabilité ?

- Quelle différence faisons-nous entre le syndiqué et le salarié ? L'un est l'élément des avancées, l'autre la clé de voûte de ces avancées : d'où des implications dans notre conception du rôle des uns et des autres, dans notre façon de nous adresser aux uns et aux autres. Discutons-en.

- Dans notre conception, le syndiqué est acteur dans le syndicat. Acteur aussi hors du syndicat. Comment lui donner un maximum d'arguments pour qu'il aille discuter avec les non-syndiqués ? Comment susciter chez lui réflexion, jugement, décision, responsabilisation ?

- Dire du syndiqué qu'il joue ce rôle majeur, peut nous conduire à fixer des préalables à sa responsabilité. Lesquels ? Est-ce juste et efficace ?

- L'adhésion, c'est une question qu'on pose souvent quand on a le temps... et donc hors du temps, hors des luttes, hors des moments où les salariés s'investissent pour leurs revendications. Comment l'intégrer en permanence dans l'activité syndicale ? Ne faut-il pas réactiver le renforcement — et par conséquent le parrainage — en modifiant les formes et le contenu ?

Nos revendications et les issues à la crise

Le projet de document d'orientation souligne que les revendications « définies à partir des besoins, renforcées par des propositions économiques pour leur solution, ... sont aujourd'hui enjeu direct du combat de classe ». (chapitre I)

Pour aborder cette question essentielle et en débattre, quelques questions :

Le fait nouveau de la période peut-il se formuler ainsi : des revendications au cœur des luttes et ces luttes porteuses d'autres choix fondamentaux ? L'association des deux éléments n'est pas anodine. L'attaque idéologique et sociale de nos adversaires porte sur l'un et l'autre élément, avec deux discours :

- les luttes seraient orchestrées politiquement
- la réponse aux besoins serait opposée aux réponses économiques constructives et efficaces.

Cela mérite de s'interroger.

Les revendications, salariales par exemple, sont légitimes. Mais sont-elles aussi réalistes ? Et qui fonde leur crédibilité : la croissance, comme se plaisent à le répéter certains dirigeants des syndicats réformistes ? ou bien les éléments de transformation qu'elles impliquent, les autres choix qu'elles soutendent ? Il faut là s'interroger sur le lien revendications-croissance, celui du salaire et de l'emploi, du salaire et de la qualification, du salaire et de la protection sociale, etc...

- Dire cela peut conduire à un certain défaitisme : bousculant des choix fondamentaux, l'actuel mouvement social peut paraître à certains incapable d'infléchir la politique du gouvernement et du patronat. Autant dire que nous nous battons le dos au mur.

**Qu'est-ce qui nourrit cette impression ?
Dégager vos arguments.**

Il faut cerner de près - comme le fait le projet d'orientation - la stratégie du capital, réfléchir au mouvement profond de la société capitaliste.

• Y a-t-il une stratégie cohérente du patronat et joue-t-elle contre le pays et contre les travailleurs ? Pour répondre, aborder à partir du vécu :

- La remise en cause de la satisfaction des besoins, en mesurant le caractère de masse du phénomène et dans toutes les catégories : cadres, employés ... et en voyant la portée sur le système économique, c'est-à-dire le caractère transformateur des revendications posées.

- Les raisons de la montée des exclusions : patronat et gouvernement utilisent les conséquences de la crise pour aller vers plus de crise : ainsi le revenu minimal d'insertion, ainsi la précarité. Des similitudes ne se dégagent-elles pas avec certains discours syndicaux (CFDT par exemple) qui au nom du chômage 0, préconisent la multiplication des Tuc et autres précaires ?

Le nombre des exclus — du travail, de la santé, de l'instruction .. etc. — grandit, et les outils publics, attaqués eux-mêmes, n'en compensent que de plus en plus imparfaitement les effets. Faut-il y voir une des raisons des convergences usagers-grévistes ?

• Cette cohérence du capital peut par ailleurs comporter des contradictions.

Deux affirmations pour répondre :

- le capital a beaucoup détruit (chômage, emploi...) et veut aller plus loin. Il attaque donc garanties collectives, protection sociale, secteur public et nationalisé etc.

- le capital a besoin de sources de profits et donc de zone de développement et de salariés de haut niveau de qualification, mais dont la situation demeure extrêmement fragile.

Dans notre pratique, sur quoi nous baser ?

On a l'habitude de dire « agir sur les contradictions patronales ». Agir, est-ce que ce n'est pas plutôt pousser notre démarche revendicative jusqu'au bout et dégager une autre cohérence ?

Identité de chacun, convergence de tous

Le plus haut degré de conscience de classe, c'est de comprendre la diversité des salariés dans chaque entreprise, d'en faire une force décisive en rassemblant tout le monde sur la base des convergences et des intérêts communs.

Le document d'orientation insiste dans son chapitre IV sur cette démultiplication de la C.G.T. à la mesure de la démultiplication du travail aujourd'hui.

Diversifier, est-ce une question de vitrine ou d'efficacité ?

- Dans les meilleurs des cas, aujourd'hui, nous assistons à une juxtaposition des catégories dans l'organisation syndicale : les ouvriers, ça va encore, les employés, ça commence, les cadres, ça se poursuit.

Mais conjuguer les aspirations vécues par les salariés et ainsi dégager les convergences, savons-nous faire ?

- La cohabitation d'avancées en termes de convergences et de réticences à pousser plus loin l'organisation des catégories ne traduit-elle pas une incompréhension encore trop grande des caractères de la crise ? Expériences passées, politique du pouvoir et du patronat, le poids est là, et l'idée des priorités. Certains proclament l'impossibilité de satisfaire les uns et les autres. Qu'en penser ?

■ **La crainte de l'esprit catégoriel, handicap pour l'adhésion et l'action**

- Être à l'écoute des besoins qui s'expriment, savoir les accompagner d'explications du plus haut niveau sur la société ; savoir présenter le fait syndical comme normal dans la vie de chaque salarié : peut-on considérer ces éléments comme une approche de définition du travail spécifique ?
- Le syndicat, c'est bon pour tous et à tous les moments. L'affirmer, c'est bien mais comment le mettre en évidence concrètement ? Discutons-en.
- Comment construire le rapport de forces ? Le document d'orientation dit que pour être vraiment fort, il faut l'être partout. Pour débattre, nous lançons trois affirmations :

- . avancer en mobilisation dans une catégorie, c'est bon pour toutes les autres, même dans les cas où on ne se bat pas tous ensemble.
- . pour être la CGT de tous, il faut commencer par être la CGT dans chaque collectif de travail, dans chaque base géographique et dans chaque catégorie professionnelle (celles déjà citées, mais aussi les précaires, les immigrés, les jeunes, les femmes, etc.)
- . bâtir le rapport de forces à partir de la réalité et de la diversité du salariat, c'est une question de conviction et d'organisation.

L'Europe et le monde, ici et maintenant

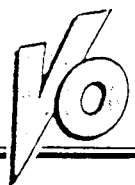
■ **La réalité européenne et nous**

Le document d'orientation analyse finement l'axe essentiel que constitue l'Europe dans la stratégie du capital (chapitres I, II) et consacre son dernier chapitre tout entier à la situation internationale. De quoi lire et de quoi faire ! Les choses bougent, s'accroissent et nous sommes à l'heure des choix.

- Amérique, Europe, Pacifique ... la construction de la CEE pour des raisons de compétitivité face à la concurrence nipponne ou nord-américaine... ou bien, trois zones de réorganisation, trois piliers à affermir pour soutenir le système économique en crise ? Répondre à la question, dépasser l'imagerie patronale et gouvernementale, c'est aussi réfléchir sur la crise, sa nature aujourd'hui, ce qui nous en sortirait et ce qui nous y enfonce. Et si Amérique, Europe, Pacifique étaient des tentatives de réorganisation interne pour affronter les nouvelles crises que prévoit le capital ?
- Avec l'Europe des 12 le capital français combat ce qu'il appelle les dinosaures. La voie de la domination extérieure, de la montée des déficits, du développement des créances serait le passage obligé. A partir de la réalité des branches et des entreprises, et en se basant sur de grandes productions, sur une recherche diversifiée et pointue, sur le service public, d'autres choix ne sont-ils pas possibles ? Nous avons conscience de faire ces choix différents dans nos luttes quotidiennes ; mais il faut nous interroger sur leur dimension européenne. Chaque pays semble menacé dans ce qu'il a de mieux. Difficile dans ces conditions d'envisager un espace social européen comme le réclament FO et la CFDT. Là aussi, devons-nous en passer par là et faut-il mourir comme nation pour que vive l'Europe ? «Produire français et en France», dit le document d'orientation. Formule chauvine et conservatrice ou voie d'avenir européenne ?

■ **L'Europe se construit de toutes façons**

- C'est un débat important. Au nom du réalisme, beaucoup nous conseillent de nous résigner à l'Europe telle qu'elle se met en place, sous crainte d'isolement. Ces affirmations nous posent question :
- Sommes-nous vraiment si isolés ? Depuis quelques mois, malgré les volontés officielles d'unanimité et d'euphorie, des craintes s'expriment dans plusieurs pays européens. L'idée gagne d'un dépassement de l'Europe étriquée des 12 pour une Europe géographique ouverte sur le monde entier. Ces craintes, les luttes qui se développent dans d'autres pays européens, marquent des avancées. Mesurons le rôle joué par le phénomène actuel de désarmement, et aussi le rôle de notre action.
 - Aujourd'hui, c'est le monde qui nous concerne. Une instance européenne entre ce monde et notre nation peut s'avérer bénéfique et favoriser les coopérations. Mais y va-t-on avec ce qui se met en place, et combattre pour une autre Europe, n'est-ce pas aujourd'hui un devoir de solidarité internationale ?



43^e CONGRÈS CGT



Discutons
Avec les
4 numéros
spéciaux...
ensemble

Abonnement aux **4 Numéros : 40 F** (au lieu de 48 F)

N° 1 : «**COMMENT DÉFENDRE VOS REVENDICATIONS**» N° 2322 du 27 Février 89

N° 2 : «**QUEL SYNDICAT FAUT-IL AUJOURD'HUI**» N° 2327 du 3 Avril 89

N° 3 : «**DITES NOUS COMMENT VOUS ÊTES INFORMÉS**» N° 2331 du 1^{er} Mai 89

N° 4 : «**COMPTE RENDU DU 43^e CONGRÈS CONFÉDÉRAL**» N° 2335 du 29 Mai 89

2 POSSIBILITÉS

Soit I) le bon de commande se trouvant dans la VO IMPÔTS 89
(ou en dépôt dans les UD et UL)

il permet l'abonnement individuel

Soit II) le bon de commande 4 pages transmis

il permet l'abonnement multiple

DELAI : LE 23 FEVRIER

Nécessite le PAIEMENT
JOINT à la commande

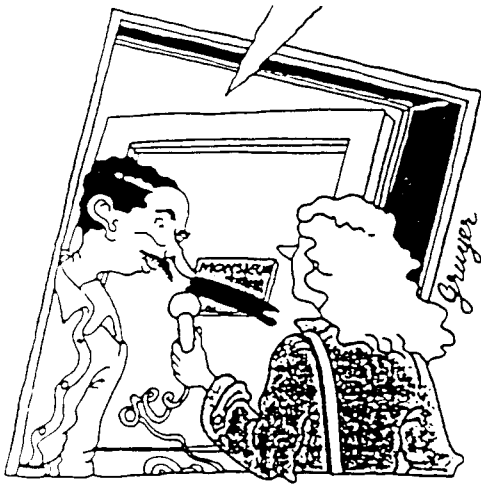
POUR COMMANDER LE 1^{er} NUMÉRO SEUL AU PRIX DE 12 F

«*Comment défendre vos revendications*»

N° 2322 du 27 Février

Discutons ensemble

SPÉCIAL CONGRÈS N°1



**SI NOUS CAUSIONS
DE VOS INTÉRÊTS**

La tâche première de tout syndicat
est de défendre les intérêts
des salariés.
Mais il y a manière
de les concevoir et aussi manière
de le faire...

commande sur compte
(sans reprise d'invendus)

PRIX de VENTE : 12 F (facturé 10,80 F)

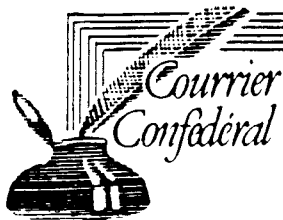
DÉLAI : { Par téléphone → V.O.
(16-1) 42.00.11.39

JEUDI 23 Février MIDI

{ ou Bon de Commande retourné à la V.O.
33, Rue Bouret, 7594 PARIS - CEDEX 19

AVANT LE

MERCREDI 22 Février



C.C.J.

4 205 EMBAUCHES GAGNEES, "LE BON PLAN CONTRE LA PRECARITE"

UN TEMPS FORT LES 13 et 14 AVRIL 1989

Après la tenue du Conseil National du C.C.J., qui s'est réuni le 3 février 1989, le point de la campagne qui s'engage dans les syndicats contre la précarité confirme la possibilité de gagner des emplois stables et de multiples revendications inhérentes aux situations précaires, tels les salaires, les conditions de travail, etc.

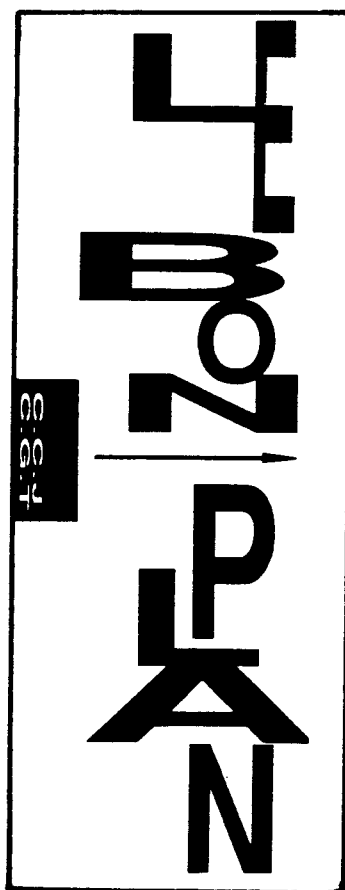
Sur plus d'une centaine d'entreprises seulement, le nombre des succès obtenus est porté à 4 205 emplois stables gagnés.

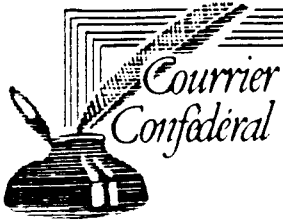
Cet examen limité des informations laisse à penser qu'il existe encore de nombreux succès et que cette action engagée contre la précarisation de l'emploi peut porter des fruits importants.

Pour préparer les 13 et 14 avril prochain, nouveau temps fort de l'action contre la précarité, le C.C.J. met à disposition des syndicats un matériel de luttes intitulé "**Le Bon Plan**".

Ce matériel s'adresse à tous les jeunes. C'est un outil au débat, à l'action, à l'adhésion des jeunes à la C.G.T.

Il sera disponible dans les Unions Départementales et Fédérations d'ici quelques jours.





EMPLOI-FORMATION

A PROPOS DU CRÉDIT FORMATION

Le premier ministre a annoncé hier la mise en place du Crédit Formation. Pour l'instant seules des indications générales ont été données. A la lumière de ces seules informations la C.G.T. constate que la reconnaissance de la nécessité de mettre en place ce dispositif est une condamnation de la politique scolaire présente et passée qui chaque année conduit à la sortie de la scolarité des dizaines de milliers sans aucun diplôme et des diverses mesures jeunes mises en place depuis dix ans qui n'offrent aucune formation aux jeunes les plus en difficulté.

Ce projet est significatif de la démarche du gouvernement concernant les problèmes de formation. Il est parfaitement cohérent avec les grandes lignes de la Loi d'Orientation envisagée pour l'Education Nationale, qui conduira à l'aggravation de la sélection et de la ségrégation. Ainsi le gouvernement est obligé de prévoir des mesures pour ceux qui seront rejetés du système éducatif sans qualification véritable.

Les mesures annoncées hier sont, par ailleurs, très loin de correspondre à ce qui serait nécessaire pour permettre à tous ceux qui n'ont pas un niveau de formation suffisant de l'acquérir. En effet, il semblerait d'une part que le montant annoncé pour le paiement de l'heure de formation soit notoirement insuffisant : 24 F, alors qu'il faut pour une formation de qualité compter entre 50 et 80 F de l'heure. D'autre part, parce que les 4 milliards annoncés pour 1989 pour 100.000 jeunes représentent environ 150 heures de Formation pour chaque jeune, ce qui bien entendu ne leur permettra en aucune façon de pouvoir acquérir le niveau de qualification nécessaire.

Il convient d'ajouter que le projet semblerait vouloir proposer des parcours personnalisés en fonction de l'évaluation faite du niveau de chaque jeune. Cela impliquerait d'avoir recours non pas à des groupes de stagiaires mais à des actions personnalisées incompatibles avec les 24 F prévus par heure de Formation.

En réalité, c'est par la mise en place d'une véritable politique s'attaquant résolument à l'échec scolaire et d'une véritable politique de Formation Professionnelle continue avec l'augmentation du financement par les entreprises que pourra être trouvée la solution à l'insuffisance du niveau de Formation de très nombreux jeunes.

Il reste bien entendu à examiner le projet dans son intégralité, mais en fonction des éléments en notre possession, il semble que cette mesure a surtout une valeur d'annonce. Ces jeunes en difficulté demandent une attention importante avec des moyens et des structures à la hauteur des ambitions. Tel n'apparaît pas pour l'instant ce projet. Le fait que le C.N.P.F. se réjouisse de cette mesure tend à prouver que derrière "l'ambitieux projet" "réforme aussi importante que l'a été la loi Jules FERRY pour l'Education" (d'après M. André LAIGNEL) se profilerait un dispositif entrant parfaitement dans le cadre de la stratégie au patronat de précarisation, de réduction de la masse salariale et de désengagement du financement de la Formation Professionnelle.

Montreuil le 9 février 1989.